

Nous ne pouvons compter sur les sables bitumineux, comme on l'a souligné dans l'annonce d'aujourd'hui, comme sur un as, un atout, qui nous empêchera de devenir aussi vulnérables aux pressions du Moyen-Orient que les pays européens. Nous ne pouvons compter sur le pétrole des sables bitumineux pour éviter les problèmes de balance des paiements qui pourraient équivaloir à ceux d'autres pays, comme la Grande-Bretagne et l'Italie. Il est temps que quelqu'un s'occupe de ces questions.

Nous sommes le seul pays pétrolier du monde possédant un potentiel pétrolier et gazier où le niveau d'exploration et de mise en valeur ait connu une diminution nette l'année dernière. Quel enorgueillissement pour le gouvernement actuel! Nous avons une si belle occasion d'accroître le développement économique régional au pays et de devenir auto-suffisants sur le plan de l'énergie. Et qu'est-il arrivé? Nous avons laissé l'occasion nous passer entre les doigts en nous chamaillant pour savoir qui allait obtenir la plus grosse part du gâteau. Après tout, dit le gouvernement, peu importe qu'il ne reste plus de gâteau, pourvu que le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en obtiennent la plus grosse part. Ils veulent régner sur un château, qui s'écroule à leurs pieds.

On a fait un certain nombre de bonnes suggestions au cours de ce débat. Une des plus raisonnables ressemble à l'une qui avait été faite au sujet du bill sur l'administration du pétrole. Laissons de côté les aspects du bill C-49 traitant de l'imposition des industries extractives. Passons outre d'autres aspects du budget dont beaucoup sont excellents. Le budget propose nombre de dispositions excellentes dont mes collègues ont parlé en détail. Espérons que nous pourrons, en comité plénier, amener le gouvernement à reconnaître que le bill C-49 peut être amélioré. Mais laissons la question des impôts et des redevances levées sur les ressources naturelles, jusqu'à ce que les premiers ministres se soient rencontrés en avril.

J'espère que tous seront concients du fait que la sécurité à long-terme des approvisionnements est en jeu et qu'il nous faut assurer la survie de l'industrie exploitant le pétrole de source classique parce que les sables bitumineux ne suffiront pas à satisfaire tous nos besoins futurs; les provinces productrices et le gouvernement fédéral pourront peut-être, s'ils tiennent compte de ces faits, conclure un accord qui assure une part juste et équitable aux divers niveaux de gouvernement et à l'industrie.

Cet accord pourrait mettre fin à l'affrontement, et, espérons-le, aider l'industrie et les habitants de l'Ouest du Canada qui ont de plus en plus le sentiment d'être oubliés, à regagner confiance.

Le ministre n'a manifestement pas tenu compte d'un autre facteur touchant l'industrie du pétrole et du gaz. Je veux parler ici de la baisse considérable des investissements. D'autres pays, comme les États-Unis, sont aujourd'hui dans une situation beaucoup plus grave que la nôtre. Ils essaient donc d'attirer les investisseurs pour qu'ils placent leurs capitaux au sud de notre frontière. Dans des circonstances normales, il nous serait difficile de faire des offres plus alléchantes que les leurs.

● (1750)

L'une des conséquences de cette situation est que les sources où l'industrie du pétrole et du gaz a toujours puisé les capitaux nécessaires pour financer ses explorations se tarissent. Ils ne sont plus aussi faciles à obtenir. On décourage l'industrie d'utiliser les liquidités normales provenant du rendement des entreprises en imposant des rede-

Droit fiscal

vances et des taxes exagérées. D'où viendra l'argent nécessaire pour trouver le pétrole et le gaz dont nous avons besoin? On pourrait simplement supprimer de la loi de l'impôt sur le revenu la disposition actuelle relative au pétrole et au gaz, c'est-à-dire le critère de l'activité principale.

En vertu de la loi canadienne de l'impôt sur le revenu, il est d'usage de déclarer ses revenus en bloc, s'ils proviennent de sources différentes, comme par exemple de la profession et des placements. Aux fins de l'impôt, ces revenus doivent être déclarés en bloc. Cela veut dire qu'on peut calculer ensemble les revenus négatifs, comme les pertes des entreprises et le revenu de ces entreprises. Ce principe s'applique de façon générale, à deux exceptions près. Il y en avait trois, mais on en a supprimé une dans le budget.

La seule exception, ce sont les agriculteurs amateurs. Si l'agriculture n'est pas sa principale source de revenu, on ne peut déduire ses pertes de son revenu professionnel. L'autre aspect concerne l'industrie du pétrole et du gaz. Les pertes subies à cause du forage d'un puits qui se révèle improductif ne peuvent être déduites du revenu. Cette disposition figure dans notre droit fiscal depuis à peu près toujours, depuis que son application se justifie au Canada.

Plus que toute autre explication d'ordre juridique ou légale, cette disposition est la raison première pour laquelle l'industrie pétrolière au Canada appartient à presque 99 p. 100 à des étrangers. Tout citoyen américain peut déduire de son revenu professionnel les pertes financières qu'il encourt dans la prospection du pétrole et du gaz au Canada. Autrement dit, un citoyen américain peut forer un puits de pétrole en Alberta avec des dollars non imposables, mais non le citoyen canadien.

Les exemples ne manquent pas de ce qu'on appelle dans les milieux de l'industrie, un jeu prometteur. Cela saute aux yeux, si l'on considère que les investisseurs canadiens doivent investir des dollars imposables et concurrencer les Américains qui investissent des dollars non imposables. C'est pourquoi, bon nombre de professions libérales des États-Unis disposant de quelque argent ont fait forer des puits au Canada. Beaucoup d'entre eux ont réalisé de beaux profits. Ils finissent par être propriétaires de notre industrie pétrolière et gazière à cause de la nature même de notre régime fiscal.

Notre législation fiscale traite injustement les Canadiens. Depuis douze ans, au moins une demi-douzaine de délégations d'Alberta représentant divers groupements, par exemple l'association indépendante du pétrole des organismes publics et des organismes privés, se sont rendues à Ottawa. Avec documents à l'appui, elles ont démontré comment la loi de l'impôt sur le revenu nuisait à l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Elles ont démontré comment cette loi désavantageait les Canadiens et comment elle favorisait les investisseurs étrangers. C'est une situation incroyable.

Chaque fois que j'y pense, je me mets en colère. Comment avons-nous pu endurer pendant si longtemps une telle stupidité? J'ai une citation d'un ancien sous-ministre des Finances, qui avait déclaré: «Peu importe à qui appartient l'industrie pétrolière et gazière pourvu que nous puissions la taxer». N'est-ce pas une attitude admirable de la part des députés d'en face qui assurent la direction de notre pays? Qu'il en soit ainsi. L'histoire est l'histoire. Ce n'est pas la seule erreur qui ait été commise au Canada.